

REMUNERATION DES ARTISTES-INTERPRETES
JOUANT UN ROLE DANS UN FILM PUBLICITAIRE

Mise à jour au 1er Janvier 2013 (1)

(+ 1,17 % de la valeur du point par rapport à Janvier 2012)

L'UDA, l'AACC et le SFA se sont mis d'accord pour établir en 2013 les rémunérations habituellement pratiquées au titre de l'interprétation d'un artiste interprète tenant un rôle principal dans un film publicitaire diffusé sur les antennes de télévision (et supports dérivés). Les rémunérations sont calculées sur la base d'un nombre de points proportionnels à la part de marché d'audience des chaînes de TV obtenue par l'étude 126 000 de Médiamétrie (individus de 15 ans et plus) et tenant compte d'un plancher de rémunération minimale forfaitaire pour les chaînes de faible audience, c'est-à-dire les chaînes de la TNT, du câble et des satellites.

Les critères retenus fournissent donc, pour les chaînes de télévision mentionnées ci-dessous, un certain nombre de points selon le barème ci après :

Part de marché	Nbre de points	Chaînes
de 40 à 50 %	100	
de 35 à 40 %	84	
de 30 à 35 %	73	
de 25 à 30 %	62	
de 20 à 25 %	51	TF1
de 15 à 20 %	41	
de 10 à 15 %	30	France 2
de 6 à 10 %	19	France 3, M6, W9
de 4 à 5 %	13	BFM TV
de 3 à 4 %	11	Canal +, NRJ 12
de 2 à 3 %	8,4	TMC, Direct 8, France 5, NT1
de 1 à 2 %	6,2	France 4, Direct Star, Arte, Gué, I Télé
de 0,5 à 1 %	4,6	La Chaîne Parlementaire, France O, Eurosport, Canal + Sport
de 0,1 à 0,5 %	3,5	Toutes les autres chaînes de la TNT, du câble et des satellites

En Janvier 2013, la valorisation d'un passage s'obtient par le produit du nombre de points acquis par la chaîne et la valeur du point : 1,747687470

Rappelons enfin que les usages fixent à 3 ans pour tout média, à l'exception du cinéma (deux ans), la licence d'utilisation des enregistrements des artistes-interprètes, auxquels peuvent s'ajouter deux années supplémentaires en cas de diffusion à l'étranger.

(1) Cette annexe est réactualisée régulièrement depuis 1976

POUR LES PRINCIPAUX MODES DE DIFFUSION CI-APRES

I - DIFFUSION TELEVISEE

1. Rémunération par passage à l'antenne pour l'ensemble des chaînes hertziennes, du câble et par satellites, reçues en France

Chaînes de télévision	Rémunération habituellement pratiquée en euros	Assiette du calcul des cotisations sociales en euros
Base	100	60
TF1	89,13 €	53,48 €
France 2	52,43 €	31,46 €
France 3 (diffusion nationale)	33,21 €	19,92 €
M6	33,21 €	19,92 €
W9	33,21 €	19,92 €
BFM TV	22,72 €	13,63 €
Canal +, NRJ 12	19,22 €	11,53 €
TMC, Direct 8, France 5, NT1	14,68 €	8,81 €
France 4, Arte, Direct Star, Gué, I Télé	10,84 €	6,50 €
La Chaîne Parlementaire, France O, Eurosport, Canal + Sport	8,04 €	4,82 €
Toutes les autres chaînes de la TNT, du câble et des satellites	6,12 €	3,67 €

2. Rémunération forfaitaire annuelle pour l'étranger (1)

	en Euro
3 Pays francophones (hors Europe y compris DOM/TOM)	2 029,67 €
3 DOM/TOM seuls	338,40 €
3 Par pays isolés	1 015,21 €
3 Europe	6 768,37 €
3 Amérique du Nord (Canada - USA)	6 768,37 €
3 Reste du monde	6 768,37 €
3 Droits mondiaux	13 532,02 €

(1) Les rémunérations étant forfaitaires, elles sont soumises en totalité aux cotisations sociales.

3. - Diffusion hertzienne locale

Rémunération établie de gré à gré pour les télévisions locales hertziennes.

II - DIFFUSION EN CIRCUITS FERMES DE TELEVISION PRIVEE

Différents types de circuits	Rémunération habituellement pratiquée	Assiette du calcul des cotisations sociales
	en euros	en euros
base	100	60

a - Réseaux de concessionnaires ou magasins en franchise

Par période de 3 mos

Nombre de concessionnaires X	1,28 €	0,77 €
------------------------------	--------	--------

b - Diffusion en continu "type aéroport", "salons", lieux de passage

par tranche de deux semaines non fractionnables à compter du 1er jour de diffusion

Nombre de points X (1 salon = 1 point, 1 aéroport = 1 point)	3,87 €	2,32 €
---	--------	--------

c - diffusion points de vente et grandes surfaces

p ar période de 2 semaines à partir du 1er jour de diffusion fractionnable pour cause de fermeture hebdomadaire

Nombre de points de vente X	2,58 €	1,55 €
-----------------------------	--------	--------

III - DIFFUSION COMMERCIALE DANS LES SALLES DE CINEMA

Différents types de diffusion en salles	Rémunération habituellement pratiquée	Assiette du calcul des cotisations sociales
	en euros	en euros
Base	100	60

a - Film publicitaire diffusé en circuit cinéma

Rémunération d'une diffusion dans une salle pour une semaine	0,64 €	0,38 €
--	--------	--------

b - Tests de film en salles de cinéma

Province : Durée maximum du test, 3 semaines, 24 salles choisies au départ de manière définitive (forfait)	388,81 €	232,08 €
Paris/Banlieue : Durée maximum du test, 1 semaine, 5 salles choisies au départ de manière définitive (forfait)	263,12 €	154,87 €
Test national : additionner la rémunération Paris/province	644,93 €	386,95 €

c - Film institutionnel court métrage exploité exceptionnellement en salles cinéma

Prix de base par semaine et par sala	5,16 €	3,09 €
--------------------------------------	--------	--------

**IV - UTILISATION DE L'OEUVRE AUDIOVISUELLE
PAR VIDEOGRAMME, CD-ROM, DVD et DVD-ROM, INTERNET, etc.**

Rémunération établie de gré à gré pour les :

Circuits commerciaux vente/location au public,

Circuits pédagogiques,

Diffusion en milieu professionnel,

Diffusion sur réseau informatique.

**V - UTILISATIONS D'IMAGES OU D'ENREGISTREMENTS SONORES
EXTRAITS DE L'OEUVRE AUDIOVISUELLE.**

L'artiste-interprète accepte les utilisations suivantes :

Publicité sur le lieu de vente, tels que frontons, gondoles et présentoirs, affichettes, pancartes, etc. : rémunération établie de gré à gré en fonction de la quantité et de la durée de mise en place.

Publicité sur conditionnements et emballages : rémunération établie de gré à gré en fonction de la durée d'utilisation.

Publicité par affichage : rémunération établie de gré à gré en fonction de la quantité et de la durée.

Publicité dans la presse : rémunération établie de gré à gré en fonction de la durée.

Publicité à la radio : rémunération établie de gré à gré en fonction de la durée.

Site web ou publicité insérée sur un site : rémunération établie de gré à gré en fonction de la durée ou d'un critère d'audience sur une période donnée.

VI - REMUNERATION DE LA JOURNEE DE TOURNAGE

Salaire brut pour 2013 :	1 200,91 €
--------------------------	------------